



RÈGLEMENT FORMULES ENTERREMENT DE VIE DE CÉLIBATAIRE

« Enterrement de vie de Célibataire »

8 personnes minimum

1h de trampoline

17 €/pers.

Possibilité de règlement en tickets CE

Ce qui est compris dans la formule anniversaire

- Chaussettes antidérapantes
- Boissons au choix (servies en carafes sur la table) : Gamme Ô Chwette : Cola, Multifruits, Tropical, Grenadine, Thé Pêche, Limonade
- Corbeilles de bonbons en fonction du nombre de participants.
- 1 corbeille d'environ 400g pour 4 personnes en moyenne.
- Défis et challenges d'équipe via un de nos animateurs pendant 30 minutes (coeur de séance)
- Cadeau pour la/le futur(e) marié(e)
- Gobelet 25 cl. Eco Cup offert à chaque participant.

Le déroulement des Enterrements de vie de Célibataire

Prévoir d'arriver 15 minutes avant l'horaire de réservation.

- Remise des chaussettes à l'accueil.
- Briefing
 - Visionnage de la vidéo expliquant les règles de sécurité.
 - Rappel des règles importantes par un animateur.
 - Échauffement articulaire.
- Durée 10 minutes.
- Le briefing de sécurité sera obligatoire à chaque venue au centre.
- Remise du bracelet dès la sortie du briefing et démarrage de la session de trampoline dès que les participants partent en salle (1h de trampoline).
- Un espace détente avec bonbons et boissons softs vous sera mis en place à l'étage.
- Cadeaux offerts par le Jump Park la/le futur(e) marié(e)
- Suite à la session de trampoline, l'accès aux toiles est strictement interdit.

SASU TRAMPO 38

1, rue Maréchal Leclerc 38130 Echirolles
04 76 22 32 54 - Siret : 828 237 453 00026

www.jump-park.fr

Exemple d'un Enterrement de vie de Célibataire

Réservation prévue pour 14h00,
Heure d'arrivée au Jump Park 13h45.

De 13h45 à 14h00 : Partie Accueil et Briefing

- Remise des chaussettes à l'accueil
- Visionnage du briefing de sécurité, accompagné de l'échauffement articulaire
- Remise du bracelet dès la sortie du briefing de sécurité, et démarrage de la session de trampoline dès que les enfants partent en salle (1h de trampoline)
- Toutes personnes en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants se verra refuser l'accès aux trampolines.

De 14h00 à 15h00 : Partie Trampoline

- Les participants ont accès à l'ensemble des zones de trampolines.
- Les boissons softs sont mises à disposition au bar.
- Défis et challenges d'équipe via un de nos animateurs pendant 30 minutes (cœur de séance).

Conditions de réservation et de paiement

En passant préalablement au centre « 1 Rue Maréchal Leclerc – 38130 »

- Nous vous demanderons un acompte correspondant à la moitié du montant total de la prestation, complété le jour de la prestation, soit par CB, espèce, chèques vacances ou tickets CE uniquement.
- Les acomptes se font directement au centre, hors samedi après-midi et dimanche après-midi.
- Dans le cas où vous ne pouvez pas vous rendre au Jump Park, nous vous inviterons à effectuer un acompte en passant par le biais de notre site internet.
- Les règlements par chèque sont désormais interdits.
- Les invitations ainsi que les autorisations parentales vous seront remises en main propre.
- Un rappel sur le contenu de la formule anniversaire vous sera fait.
- Une personne du centre vous recontactera la semaine de l'anniversaire afin d'avoir une confirmation du nombre de participants.

En nous contactant directement par téléphone « 04.76.22.32.54 » ou mail «contact@jumppark.fr »

- La procédure est identique à celle ci-dessus.

En réservant directement par le biais de notre site internet « www.jumppark.fr »

- Pour les réservations enterrement de vie de célibataire
- Sélectionner votre date et heure d'arrivée.
- Renseigner le nom et prénom de la personne fêtant son enterrement de vie de célibataire.
- Renseigner vos coordonnées : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail.
- Procéder au règlement en ligne.

La décharge

Il s'agit d'un document semblable aux autorisations parentales, sauf que cette dernière est à destination des personnes majeures.

L'établissement Jump Park se réserve la possibilité de demander la carte d'identité.

Conditions de remboursement en cas d'annulation

En cas d'annulation de la prestation par le client, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Remboursement intégral de l'acompte si l'annulation intervient au moins 40 jours calendaires avant l'événement.
- Remboursement de 40% du montant de l'acompte versé si l'annulation intervient entre 20 et 40 jours calendaires avant l'événement.
- Pas de remboursement de l'acompte versé si l'annulation intervient moins de 20 jours calendaires avant l'événement.

Condition de remboursement en cas d'erreur de réservation en ligne

En cas d'erreur de réservation par le client (erreur de centre), les conditions de remboursement sont les suivantes :

- 10 % seront retenus du montant total.
- 5 € minimum pour les réservations inférieures à 50 €.

L'établissement Jump Park se réserve la possibilité d'annuler la prestation a tout moment avant la date de la réservation en cas de force majeure ou d'événement exceptionnel. Le Jump Park proposera alors soit une autre date d'un commun accord avec le client ou remboursera la prestation qui n'a pu avoir lieu.

Composition des produits, et liste des allergènes

Bonbons

- Gélatine de porc
- Amidon de blé